

Questions orales

M. McGrath: En dépit du fait que le ministre ne peut rien faire pour ce qui est de stopper les fuites au sens figuré—et nous le reconnaissons volontiers—il a évidemment, en tant que ministre, la responsabilité des activités qui se déroulent dans son ministère, donc, des fuites qui en émanent. Compte tenu de l'embarras que cette nouvelle a causé à l'ambassadeur et au gouvernement, le ministre s'engage-t-il au moins à ouvrir une enquête au sein de son ministère pour trouver le responsable?

M. Jamieson: Oh, oui, monsieur l'Orateur, et je puis assurer à la Chambre que si je trouve le coupable, il se pourrait qu'il y ait de véritables fuites au sens propre.

Des voix: Bravo!

* * *

LES PÉNITENCIERS

LES MESURES PRÉVOYANT L'AMÉLIORATION DES
ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au solliciteur général. D'après certains députés qui font partie d'un sous-comité spécial du comité de la justice et des affaires juridiques, qui étudie les pénitenciers, ces endroits seraient presque des chambres des horreurs. Des jeunes hommes d'à peine quinze ans seraient soumis à des actes sexuels dégoûtants. Le solliciteur général compte-t-il agir maintenant, ou attendra-t-il le rapport avant de débarrasser le Canada de ces chambres des horreurs?

[Français]

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur le président, je dois dire que l'une des raisons pour lesquelles nous avons établi le comité parlementaire avait justement pour objectif d'essayer de jeter le plus de lumière possible sur la situation dans les pénitenciers canadiens, et de tenter de faire l'éducation de certains députés de l'opposition officielle qui ont toujours été un peu réfractaires à certains progrès que nous aurions aimé incorporer dans le régime parlementaire.

Il va de soi qu'en ce qui concerne les actes criminels posés dans les pénitenciers, dans tous les cas où ces faits seront portés à notre connaissance, des procédures judiciaires sont prises, et dans ce cas-ci, les faits rapportés par l'honorable député seront évidemment portés à l'attention du procureur général de la Colombie-Britannique.

[Traduction]

M. Woolliams: En toute déférence pour le ministre, je comprends qu'il attende un rapport, mais les media publient des reportages sur des témoins qui décrivent . . .

Une voix: Oh, oh!

M. Woolliams: Je me demande ce que le député trouve de drôle là-dedans; c'est très important. Je me demande pourquoi le solliciteur général doit attendre avant de mettre de l'ordre dans ce que j'appelle ces chambres des horreurs.

[Français]

M. Fox: Monsieur le président, il n'y a pas tellement longtemps, à la Chambre, le collègue de l'honorable député, soit l'honorable député de Yukon (M. Nielsen), me demandait plutôt de retarder tout changement et tout programme de construction de nouvelles institutions pénitentiaires, jusqu'à ce que le comité de la Chambre ait fait rapport. Les députés de l'opposition officielle pourraient peut-être s'entendre pour en

[M. Jamieson.]

arriver à une position commune. Quant à moi, je n'ai pas l'intention de retarder les travaux de la Chambre. Je l'ai déjà dit en réponse à la question de l'honorable député de Yukon. Nous avons l'intention de procéder à la réalisation de notre programme de construction afin de pouvoir finalement fermer certaines institutions fortes qui existent dans ce pays.

* * *

[Traduction]

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LA DATE DU RENVOI AU COMITÉ DES CRÉDITS DES MINISTÈRES

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil privé. Après le dépôt, hier, du Budget principal des dépenses, quand la Chambre peut-elle compter être saisie de la motion de renvoi des prévisions budgétaires des divers ministères aux comités de la Chambre? Il reste moins de huit semaines de travail avant que tombe la guillotine qui mettra fin à l'étude de ces prévisions budgétaires. Pourrait-on présenter la motion demain?

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Oui, monsieur l'Orateur, la motion sera présentée demain ou lundi à la Chambre, mais sûrement le plus tôt possible.

* * *

L'HYMNE NATIONAL

LA MISE EN DÉLIBÉRATION DU PROJET DE LOI

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'un des 15 ministres présents à la Chambre, les 14 autres étant à Toronto. J'aimerais que le président du Conseil privé nous dise quand il compte mettre en discussion l'article n° 10 inscrit au *Feuilleton*, concernant l'hymne national du Canada.

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà annoncé à la Chambre les projets de loi dont elle sera saisie d'ici un certain temps, et je ne vois pas de moment libre où je pourrais très bientôt mettre ce bill en discussion.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

L'ENVOI DE TRAVAILLEURS AUX ENTREPRISES PARALYSÉES
PAR LA GRÈVE DE LEURS EMPLOYÉS—LA POSITION DU
GOUVERNEMENT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Étant donné que les centres de main-d'œuvre du Canada envoient des «jaunes» aux entreprises dont les employés sont légalement en grève, comme c'est le cas de Wyandotte Chemicals à Scarborough, Ontario, et du *Journal* à Ottawa, et étant donné qu'avec un taux de chômage de près de 8 p. 100, les centres de main-d'œuvre peuvent fournir presque indéfiniment des travailleurs désespérés prêts à supplanter les grévistes dans les entreprises dont les employés sont en grève, tout en refusant, par ailleurs, aux travailleurs en grève ou victimes d'un lock-out le bénéfice des prestations d'assurance-chômage sous prétexte de neutralité, le ministre est-il maintenant disposé à donner à ses centres de main-d'œu-